

Conseil d'Administration du BCMPE

Réunion du lundi 4 septembre 2017

COMPTE RENDU

Etaient présents : Eric BOUILLERET, Gérard CANTOU, Hélène DELAPLACE, Christian DULUCQ, Evelyne GUILLON, Bertrand JOUBERT, Dominique MALAVAL, Michel MALGAT, Françoise NEGRE, Anne-Marie RABBE, Jean-Pierre RABBE, Anne-Marie SAUBUSSE, Annie SUKIENIK, Aline VENDROUX, Janine WYSS.

Ouverture de la séance à 18 H 15

Après un petit mot de bienvenue, le Président propose d'aborder les différents points de l'ordre du jour

. ORGANISATION

- Informations sur les suites de l'incendie

A ce jour, les travaux d'électricité ont commencé.

Les techniciens nous ont informés qu'il n'y a pas eu altération de la climatisation, en conséquence elle devrait pouvoir fonctionner.

- Lettre du BCMPE au Comité pour le remboursement du manque à gagner des 8 journées de tournois

Bertrand a écrit une lettre au Comité en se référant à la convention signée entre le Comité et le Club pour demander un dédommagement pour le manque à gagner engendré par l'incendie. Il s'agit notamment des créneaux qui avaient été payés pour l'utilisation de salles qui non pas pu être occupées ainsi que pour les tournois qui n'ont pas pu avoir lieu.

Soit, 8 tournois ce qui représente environ 224 paires (réf 2016) pour un montant de 981 €. Il fait également mention de l'école de bridge qui n'a pas pu fonctionner, ce qui représente un manque à gagner de 156 €. Le total de la demande s'élève donc à 1137 €

A ce propos, Anne DUMORTIER, demande à Bertrand de se rapprocher de l'Assurance du Club ; Bertrand répond que la cause du préjudice venant du Comité, c'est aux assurances du Comité de prendre le dossier en compte.

- **Rénovation du réseau informatique : Arbitre-01, serveur Synology, accès sécurisé par lecteur réseau Z, nouveau lieu de stockage des fichiers DLM pour SBI**

Bertrand nous explique en détail les modifications apportées au système dont il faut retenir principalement que le Comité a repris la gestion de tout le système informatique.

- **Proposition de Justine RABBE d'organiser un tournoi court avec donnes commentées le lundi à partir de 18 h 30**

Pour participer à ce tournoi, il sera demandé 10 € par personne, le conseil donne son accord pour ce projet.

- **Relecture du Compte Rendu de l'AG**

- Un tournoi « accession » réservé aux 3^e et 4^e série tous les lundi après-midi. Celui-ci a débuté le 4 septembre avec peu de participants. Bertrand accepte de s'occuper de ce tournoi durant tout le mois de septembre afin de voir comment cela évolue au regard du nombre de participants. L'organisation sera revue début octobre
- Organisation d'une journée « marathon » c'est-à-dire une journée qui débiterait à 10 h et se terminerait vers 20 h (jeudis libres : 31/05, ou 07/06 ou 14/06).

La date retenue serait le jeudi 31/05 ; il y a lieu d'organiser la communication, l'information, le lunch.... Anne-Marie et Jean-Pierre RABBE proposent d'assurer la coordination de cette manifestation en s'entourant des personnes compétentes

- Essayer une formule de tournoi par 4, les équipes étant constituées de façon homogène :

L'idée serait d'associer deux paires au hasard mais de classement voisin afin que toutes les équipes soient constituées de façon homogène. Ceci nécessite une inscription à l'avance. Affiner l'idée avec le concours de Daniel DANIAUD pour le printemps 2018

- Tournoi open par deux avec des équipes constituées par tirage au sort dans un chapeau

Cette idée n'est pas retenue par le conseil

- Organisation d'un déplacement d'une journée avec déplacement en car pour une quarantaine de personnes

Bertrand et Janine réfléchissent à ce projet (petit train de Soulac en juin ou déplacement par car organisé avec LG-Voyages)

- **Effort de communication : grande affiche de 3x2 A3, flyers, clip vidéo/timers**

Gérard CANTOU y réfléchit et attend que des dates définitives soient arrêtées concernant les projets ci-dessus

. GESTION

. Remarques de Bernard POMIES sur les récompenses de fidélité. Le système actuel récompense 4 fidèles toutes journées confondues et une dizaine par tournoi de chaque jour de la semaine. Conséquences, quelqu'un habitué à deux tournois par semaine a peu de chance d'être récompensé pour un volume similaire de participation

Bertrand, Gérard et Michel vont réfléchir s'il est possible et/ou nécessaire de modifier la formule et communiqueront auprès des adhérents.

. Au 30 août 110 licences et 24 cartes de membre ont été délivrées.

. Problèmes de trésorerie en juillet pour payer le dernier trimestre de participation aux charges, 6000 € ont dû être repris sur l'épargne livret association

Cette somme sera rapidement reversée sur le compte épargne, dès que les rentrées de fonds générés par la délivrance des licences et des cartes le permettront.

. Reprise des consultations pour une assurance incendie imposée par la convention avec le Comité

Bertrand a repris contact avec AXA et doit également interroger la SMAC et nous tiendra au courant de ses investigations

. Projet d'abandon du Salon Sud le vendredi après-midi. (40 tables occupées le 6/11/2016, pour une moyenne de 33 en hiver) Le coût de mise à disposition du salon sud représente environ 1.7 % de 49000€ soit 883 €

La discussion s'engage sur l'opportunité d'abandonner ou non l'occupation du salon sud le vendredi après-midi, il en ressort que cette solution engendrerait plus de difficultés que d'avantages et il est décidé de ne pas donner suite à ce projet.

. Projet proposé par Justine RABBE de créer une section perfectionnement à l'école de bridge si elle réussit l'examen de Maître-assistant à Toulouse au dernier trimestre 2017

Bertrand fait un rappel des conditions de fonctionnement de l'école de bridge. Coût d'une demi-journée de petit salon 883€ sur lequel le Club subventionne 60 % à la condition que les élèves prennent leur licence au Club, soit 530 € ce qui représente 18 cartes de membres (actuellement 40 stagiaires réguliers dont 20 participent aux tournois)

Les frais de formation de Justine représentent 660 € sur lesquels le Club pourrait lui rembourser 300 €.

Le conseil après différents échanges adopte cette proposition : Justine pourra continuer à donner ses cours du vendredi matin, la participation aux frais de formation lui sera accordée ; en contre partie ses élèves devront prendre la carte du club et de son côté elle s'engagera à enseigner au Club pendant au moins 3 ans

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 30

Prochaine réunion le lundi 2 octobre
